

République Française



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

LE 10 MARS 2026

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le mercredi 25 février 2026, s'est réuni dans la salle consulaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles – 268, route du Suet - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de M. Xavier BRAND, Président

Etaient présents ou représentés :

Commune d'Allonzier la Caille

Mme Cécilia HORCKMANS, Mme DE REYDET Rebecca

Commune d'Andilly

M. Gérard LACROIX (Suppléant)

Commune de Cernex

M. Vincent TISSOT, Mme Agnès RICHARD

Commune de Cercier

M. Patrice PRIMAULT

Commune de Copponex

M. Julian MARTINEZ, Mme Geneviève NIER

Commune de Cruseilles

Mme Sylvie MERMILLOD, Mme Sonia BRIFFAZ, Mme Chrystel BUFFARD, M. Bernard DESBIOLLES, Mme Valérie PERAY, M. Jean PALLUD, M. Jérôme JONFAL, M. Claude ANTONIELLO,

Commune de Cuvat

Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON

Commune du Sappey

M. Pierre GAL

Commune de Menthonnex-en-Bornes

M. Guy DEMOLIS, Mme Nathalie HENRY

Commune de Saint-Blaise

Mme Christine MEGEVAND

Commune de Villy le Bouveret

M. Jean-Marc BOUCHET

Commune de Villy le Pelloux

Mme Charlotte BOETTNER

Commune de Vovray-en-Bornes

M. Xavier BRAND

Quorum : nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 25 ; Absents : 3

Secrétaire de séance : Mme Sylvie MERMILLOD

Date d'affichage : 13 MARS 2026

**OBJET : DESIGNATION DES CANDIDATS ADMIS A LA PHASE OFFRES DANS LE CADRE DU MARCHÉ DE
CONCEPTION-RÉALISATION POUR LA REHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE A ANDILLY**

DESIGNATION DES CANDIDATS ADMIS A LA PHASE OFFRES DANS LE CADRE DU MARCHÉ DE CONCEPTION-RÉALISATION POUR LA REHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE A ANDILLY

Vu l'exposé de Monsieur Pierre Gal, Vice-Président délégué aux bâtiments

Monsieur le Président rappelle qu'à la suite de la résiliation du marché de maîtrise d'œuvre portant sur le projet de réhabilitation et d'extension d'un groupe scolaire ainsi que de création d'une cantine-garderie à ANDILLY que la Communauté de communes et les communes d'ANDILLY et de SAINT-BLAISE menaient conjointement, il a été décidé que ce projet serait désormais réalisé séparément, chaque collectivité pour la partie lui revenant.

Monsieur le Président expose qu'une consultation a été lancée sous la forme d'un marché public global de conception-réalisation, en application de l'article L.2171-2 du Code de la commande publique. Il s'agit d'un marché de travaux confiant à un opérateur économique une mission portant à la fois sur l'établissement des études de conception et sur l'exécution des travaux.

La consultation est passée selon une procédure adaptée, en application de l'article R.2123-1 du Code de la commande publique, et se déroule en deux phases successives :

- une phase de sélection des candidatures ;
- une phase de remise des offres.

Le montant de l'enveloppe budgétaire consacrée au marché (conception + réalisation) est de 3 000 000 € HT, soit 3 600 000 € TTC (valeur mois de janvier 2026). Ce montant correspond au budget alloué à la conception du projet et à la réalisation des travaux décrits dans les pièces du programme, incluant également les coûts liés aux installations de chantier et au phasage des travaux.

Il ne comprend pas :

- Les coûts liés aux diverses études et diagnostics complémentaires (hors programme) ;
- Les révisions et actualisations de prix (pour la partie travaux uniquement) ;
- Les coûts liés au pilotage de l'opération par la maîtrise d'ouvrage (AMO, Bureau de contrôle, CSPS, etc.), les frais divers et aléas.

La date d'achèvement des travaux est fixée au plus tard au mois de mai 2028, amenant à une fin d'année de parfait achèvement en mai 2029, en vue d'une ouverture au public à la rentrée scolaire de septembre 2028, après les vacances d'été.

L'avis d'appel public à la concurrence de la première phase, a été publié le 20 janvier 2026 sur la plateforme MP74 et sur le BOAMP, et est paru le 23 janvier 2026 dans le Dauphiné.

La phase de sélection des candidatures consiste à retenir trois candidats, sur la base de leurs capacités générales. Sept (07) candidatures ont été reçues au 19 février 2026, date limite prévue pour la remise des dossiers de candidatures.

La Commission d'appel d'offres s'est prononcée le 9 mars 2026 en faveur de trois candidats, conformément au règlement de la consultation.

Monsieur le Président propose de retenir les candidats suivants :

- Le candidat : SAS BURDET CONTRACTANT (mandataire) / AER ARCHITECTES / STEBAT / OTEIS / PEUTZ & ASSOCIES ;
- Le candidat : CHANEL (mandataire) / NAAO Architectes / COGIFLUIDE / GUIVIBAT INGENIERIE / LASA / GPI / OPERENE / entreprises ABC / EMP / ATP CHARPENTE / Serge POISSON / SARL ELTIS) ;
- Le candidat : GLOBALP (mandataire) / SARL WM ARCHITECTES / NEPSSEN / GP STRUCTURES / ALP VRD INGENIERIE / COBALP INGENIERIE / SALTO INGENIERIE.

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire d'admettre les candidats désignés par la CAO. Il invite l'Assemblée à se prononcer sur la suite à donner à cette consultation.

**Le Conseil communautaire
de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,
entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

→ **ADMET** à participer à la phase offres du marché de conception-réalisation pour la réhabilitation du groupe scolaire à Andilly les candidats ci-après :

- Le candidat : SAS BURDET CONTRACTANT (mandataire) / AER ARCHITECTES / STEBAT / OTEIS / PEUTZ & ASSOCIES ;
- Le candidat : CHANEL (mandataire) / NAAO Architectes / COGIFLUIDE / GUIVIBAT INGENIERIE / LASA / GPI / OPERENE / entreprises ABC / EMP / ATP CHARPENTE / Serge POISSON / SARL ELTIS) ;
- Le candidat : GLOBALP (mandataire) / SARL WM ARCHITECTES / NEPSSEN / GP STRUCTURES / ALP VRD INGENIERIE / COBALP INGENIERIE / SALTO INGENIERIE.

La Secrétaire de Séance
Sylvie MERMILLOD



Le Président
Xavier BRAND



Acte certifié exécutoire le : 13 MARS 2026